



Le conseil d'enfants, de coopérative

Institution consultative, propositionnelle, décisionnelle

****Le Conseil est la structure instituante, le lieu d'échange de parole où, ensemble, les membres du groupe analysent les différents aspects de leur vie commune, confrontent leurs points de vue, prennent des décisions et en évaluent l'application. Son organisation est donc fondamentale. Pour être crédible, il doit être efficace¹.***

Œil, cerveau, rein et cœur du groupe (F.Oury)

Le conseil appartient à un ensemble complexe composé de techniques et démarches construites autour de l'expression libre, de la communication, du tâtonnement expérimental et de la communication. (Le conseil dans la classe)

Histoire

Le mot conseil semble provenir de la langue juridique qui désigne successivement : l'endroit où l'on délibère, la consultation, la délibération, le dessein mûri, réfléchi, le bon avis, la sagesse, la prévoyance

Les expériences de communautés d'enfants sont récentes.

Elles sont à l'initiative de pédagogues européens qui cherchaient à manifester à travers ces rencontres, un profond respect des enfants et des jeunes, une considération totale de leurs droits, une confiance à participer individuellement, et collectivement à l'auto-organisation de leur école, la nécessité de remettre en cause le rapport autoritaire adultes/ enfants afin de favoriser l'autonomie de la collectivité enfantine. Les premières mises en place dont apparues à la fin du XIX ème siècle, notamment à l'école nouvelle de Bédanes en Angleterre en 1892. Elles ont été suivies par les expériences de Paul Geheed, de Pistrak, de Hajduhadhaza, de Korszack, de Neil, de Freinet puis bien d'autres depuis.

S. Connac

¹ <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/15362>

Convention Internationale des Droits de l'Enfant

La CIDE reconnaît les enfants comme des personnes titulaires des libertés publiques et comme des citoyens pouvant donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent.

POURVOIR / PROTÉGER/ PARTICIPER : le droit de l'enfant d'être consulté lorsque des décisions importantes affectant sa vie doivent être prises. A mesure que ses capacités augmentent, l'enfant devrait avoir de plus en plus de possibilités de prendre une part active à la vie de la société, pour se préparer ainsi à assumer ses responsabilités d'adulte.

Le premier droit des enfants = être informés de leurs droits mais cette information /réflexion doit être complétée par une information /réflexion sur une autre réalité : celles des contraintes scolaires et des lois (programmes, règlement intérieur, etc...)

Education morale et civique

Le conseil d'élèves place les enfants et adolescents en situation de débattre de manière démocratique sur des projets et sujets en relation avec leur vie d'élève et leur permet ainsi, en les impliquant dans la vie de leur classe, de s'intégrer dans un groupe et devenir progressivement citoyen.

Lorsqu'il est réuni régulièrement et que les conditions permettent aux élèves de réellement discuter collectivement entre eux, le conseil d'élèves constitue alors un levier efficace de responsabilisation et d'acquisition progressive des compétences sociales et civiques ainsi qu'un outil précieux pour la mise en oeuvre d'une pédagogie coopérative. Il s'agit donc d'un moyen privilégié d'explorer conjointement les quatre dimensions de l'enseignement moral et civique : « *la sensibilité : soi et les autres* », « *le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres* », « *le jugement : penser par soi-même et avec les autres* » et « *l'engagement : agir individuellement et collectivement* ».

Eduscol

Gestion de la coopérative

La gestion de la coopérative scolaire par les élèves répond à l'objectif de développement de leur esprit d'initiative et de leur autonomie, afin d'en faire de futurs citoyens responsables. Ainsi, il est souhaitable que les élèves participent au

fonctionnement de la coopérative scolaire, en fonction de leur âge et de leur degré de maturité, notamment en gérant ses finances ou en étant membres de son bureau.

Les élèves sont aidés dans ces tâches par des adultes. Eduscol

Climat scolaire

Sept facteurs déterminants

- Agir sur la dynamique et les stratégies d'équipe, pour briser la solitude dans la classe
- Adopter des stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves
- Agir sur la justice scolaire, avec un cadre et des règles explicites et explicitées
- Prévenir les violences et le harcèlement
- Privilégier la coéducation avec les familles Interagir en contexte, le lien avec les partenaires
- Agir sur la qualité de vie à l'école : le temps et l'espace

« Le fait de donner la parole aux enfants, de les écouter, de les faire participer aux décisions sur les affaires qui les concernent suscite leur responsabilisation, leur engagement dans la résolution des projets collectifs et la résolution des problèmes liés à la vie collective. » Jean Le Gal

- Le processus de changement doit être soutenu et accompagné
- la mise en place du conseil doit répondre à un besoin
- Elle doit être préparée avec attention et menée avec prudence par l'enseignant qui sait où il veut aller.
- La place des différents partenaires doit être précisée.
- Les sujets traités doivent être importants pour la communauté.
- les réunions doivent être suffisamment fréquentes
- Le conseil doit être efficace pour être crédible et permettre à chacun de s'y investir.
- Les décisions doivent être connues de tous, sérieusement appliquée et se traduire par des faits.
- La liberté de chacun doit être respectée. le conseil n'a pas à se substituer aux consciences.

Pratiquement, un conseil coopératif de classe poursuit plusieurs objectifs :

- Organiser les projets collectifs : les définir, les adapter, se répartir les tâches, évaluer le réalisé.
- Entretenir le cadre législatif de la classe : les règles
- Suivre et gérer la coopérative de la classe
- Autoriser les initiatives individuelles, les projets personnels : en prendre connaissance, en mesurer les contraintes, travailler leur faisabilité en raison des contingences de la classe
- Encourager les efforts et valoriser tout ce qui fonctionne
- Distribuer les responsabilités
- Activer l'intelligence collective du groupe pour élargir les pistes de résolution de problèmes.

Pendant les phases de vote, chacun dispose d'une voix égale aux autres, élève ou enseignant.

L'enseignant est un participant comme les autres, qui garantit la validité de l'institution et a droit de veto. Peut faire acte d'éducation en se permettant des parenthèses pédagogiques.

***Principes d'efficacité**

Pour être authentique et efficace, la participation des enfants passe par un changement radical des modes de réflexion et de comportement des adultes.

« En devenant législateur et souverain, l'enfant prend conscience de la raison d'être des lois. La règle devient pour lui condition nécessaire de l'entente ».

Jean Piaget, Le jugement moral chez l'enfant.

⇒ L'enfant peut intérioriser les lois mais peut aussi intérioriser l'absence de lois.

- **Concerne les élèves** : ce qui se discute et se décide concerne vraiment les élèves, le conseil représente « *une possibilité réelle d'influer directement sur*

leurs conditions de vie et de travail »² ;

- **Est dirigé** : se déroule au début sous la direction de l'enseignant(e) et ce tant qu'il ne peut pas déléguer;
- **Est réglementé** : se déroule dans un cadre précis :
 - Non négociable : Lois / règles (RI + Education nationale) + part de l'adulte.
 - Sanctions correspondantes : faire vivre la règle consiste alors à la mettre en rapport avec le fait afin de jauger les conséquences de son non-respect. Rester sans réaction quand un enfant ou un adulte enfreint la règle équivaldrait à laisser croire que cela n'a pas d'importance. Les sanctions doivent être codifiées et intégrées au règlement.
- **Est structuré** : prend appui avant, pendant et après sur une organisation matérielle (gestion de l'espace), temporelle (programmation et ritualisation) et sur des outils (affichages, cahiers ..)
- **Est anticipé** : l'ordre du jour est préparé en amont;
- **Est légiférant** : les décisions doivent être appliquées par tous.
- **Est exigeant** : il met en jeu des compétences sociales et communicationnelles qui doivent s'entraîner dans d'autres temps de classe, il n'est donc pas mis en place pour apprendre à parler, s'écouter etc.. mais pour gérer la participation démocratique des membres du groupe.

* **Les quatre étapes principales : Proposer, discuter, décider, appliquer.**

* **Trois champs principaux :**

- les activités de la classe;
- l'organisation matérielle et institutionnelle de la classe;
- la vie du groupe;
-

Evolutions possibles du conseil par étapes:

1. Silence, les enfants parlent peu et n'osent pas s'engager
2. Tumulte : ils testent la solidité avant de pouvoir y accorder une pleine confiance
3. Langage : le conseil prend sa réelle valeur

² idem

Attention aux dérives possibles: Sylvain Connac

- Démagogique : l'adulte use du conseil pour faire valider ses propres opinions, ses volontés personnelles.
- Judiciaire : seules les critiques sont abordées et les sanctions posées.
- psychologique : seule la parole des leaders émerge.

Certains ont un seul type de conseil, d'autres en ont plusieurs (conseil hebdo de coopérative, conseil bilan du soir, conseil extraordinaire...f)

Recherche de Claude Laplace (1990/2001) Approche des pratiques du conseil d'élèves dans l'école Genevoise : affaiblissement pédagogique du conseil dont le rôle se limite trop souvent à la « pacification des relations dans le milieu scolaire. » : il a perdu son rôle central de discussion et décision des activités de la classe. « La notion de démocratie très peu interrogée, les principes qui soutiennent son fonctionnement sont très peu explicités et la question du réel pouvoir laissé aux élèves très ambivalente. »

J'ai le droit de...	Alors je dois...	Si je ne respecte pas alors...
De me déplacer pour mes activités	Ne pas gêner les autres Ne pas faire de bruit	Je devrai demander l'autorisation pour me déplacer.

SANCTIONS

Principes du droit pour les sanctions : légalité, contradictoire, proportionnalité, individualisation

« Pour apprendre à faire quelque chose, on doit faire ce que l'on ne sait pas encore faire. On doit donner la parole aux élèves justement parce qu'ils ne savent pas la prendre. » Bernard de France

« On apprend donc par ce que l'on fait et par ce que l'on fait ». Jean-François Vincent